



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION AVEC
L'ASSOCIATION DE CARDIOLOGIE D'ILE-DE-
FRANCE POUR L'ORGANISATION
D'ATELIERS DE SENSIBILISATION A
L'UTILISATION DU DEFIBRILLATEUR ET AU
MASSAGE CARDIAQUE EN AVRIL ET
OCTOBRE 2023**

**DÉCISION N° DM-23-127
EN DATE DU 09 MARS 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N°A-22-181 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Madame Josy TOP en tant qu'Adjointe au maire chargée des Solidarités et de la Santé ;

CONSIDÉRANT la proposition de l'Association de Cardiologie d'Île-de-France, représentée par Monsieur Patrick ASSYAG, Président, dont le siège social est situé 167 avenue Ledru-Rollin 75011 Paris, d'organiser pour le compte de la ville de Vincennes, l'organisation de deux demi-journées de sensibilisation à l'utilisation du défibrillateur et du massage cardiaque, le samedi 1^{er} avril et le samedi 14 octobre 2023, pour une dépense totale de 1300 euros net de taxes (mille trois cent euros) ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec l'Association de Cardiologie d'Île-de-France, représentée par Monsieur Patrick ASSYAG, Président, dont le siège social est situé 167 avenue Ledru-Rollin 75011 Paris, pour l'organisation de deux demi-journées de sensibilisation à l'utilisation du défibrillateur et du massage cardiaque, le samedi 1^{er} avril et le samedi 14 octobre 2023, pour une dépense totale de 1300 euros net de taxes (mille trois cent euros) ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme, Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée des solidarités et de la
santé,

Signé

Josy TOP